

N° 23

Séance du 29 juin 2021

OBJET :

DÉCISION
MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET
PRINCIPAL 2021

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni à Saint-Marcellin-en-Forez à 19h30 le 29 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Pierre CONTRINO, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, André GAY, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA

Pouvoirs : René AVRIL à Serge GRANJON, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Patrice COUCHAUD à Christophe BAZILE, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Olivier GAULIN à Jean-Paul FORESTIER, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY, Cécile MARRIETTE à Pierre CONTRINO, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Nicole PINEY à Thierry HAREUX, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, David SARRY à Valérie HALVICK, Carole

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210629-20210629_CC_D23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021



TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Yves MARTIN, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : EVELYNE CHOUVIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Yves DUPORT, André GACHET, Valéry GOUTTEFARDE, Alféo GUIOTTO, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : SERET Frédérique

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	99
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	19
Nombre de membres absents non représentés :	10
Nombre de votants :	118

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 15 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du 29 juin 2021, par laquelle le conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du 29 juin 2021, par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget général,

Considérant la nécessité de reprendre par décision modificative de crédits les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- Résultat de la section de fonctionnement après affectation,
- Résultat de la section d'investissement,
- Reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.

Il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

Le projet de DM n°1 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 22 384 288 € avec notamment :

- L'inscription de l'excédent de fonctionnement reporté de 14 347 964 €
- L'inscription du déficit de fonctionnement reporté du SYMILAV de 212 413 €
- L'ajustement des recettes fiscales notifiées en 2021 représentant un ajustement à hauteur de 2 504 251 €
- L'inscription d'une provision au chapitre 011 de 200 000 €
- L'inscription d'une provision pour dégrèvement de fiscalité de 100 000 €
- L'inscription au chapitre 65 d'une provision de 30 000 € pour créances éteintes
- L'inscription des indemnités des élus initialement prévues sur les budgets annexes assainissement, TEOM et eau potable (la ventilation des payes directement sur les budgets annexes ne pouvant, pour des raisons techniques, être réalisée en 2021)

- L'inscription des dépenses de personnel initialement prévues sur les budgets annexes assainissement, TEOM et eau potable (la ventilation des payes directement sur les budgets annexes ne pouvant, pour des raisons techniques, être réalisée en 2021)
- Des transferts de crédit de la section d'investissement relatifs à la participation de LFA aux travaux en rivière sur le bassin versant de la Durolle pour 40 000 €
- Des transferts de crédits à la section investissement relatifs aux frais de reprographie du plan local d'urbanisme intercommunal pour 80 000 €
- L'ajustement de la dotation aux amortissements pour 230 000 €
- L'inscription des dépenses imprévues pour 1 500 000 €
- Une augmentation du virement à la section d'investissement pour 14 603 830 € ce qui porte le montant du virement à 17 180 730 €

DM n°1 - Budget général LFA 2021
(budget géré en M14 et voté TTC)

Section de fonctionnement

Imputation budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
002	01	002	Excédent de fonctionnement reporté		14 135 551,00
			Ajustement des recettes notifiées		
74124	01	74	DGF		12 966,00
73111	01	73	Taxe foncière, CFE et taxe d'habitation		-14 117 067,00
73112	01	73	CVAE		104 953,00
73113	01	73	TASCOM		75 541,00
73114	01	73	IFER		42 997,00
7382	01	73	Fraction de TVA		15 162 128,00
74835	01	74	Compensation de fiscalité		1 222 733,00
611	01	011	Ajustement de crédits au chapitre 011 Sous-traitance	200 000,00	
739221	01	014	Ajustement de crédits au chapitre 014 Reversement sur FNGIR	100 000,00	
6542	01	65	Ajustement de crédits au chapitre 65 Créances éteintes	30 000,00	
673	020	67	Inscription de crédits complémentaires au chapitre 67 Régularisation de recettes 2020 au titre des ACI	20 000,00	
673	524	67	Annulation de titre sur exercice antérieurs (suite erreur matérielle sur TVA)	100 000,00	
6531	811	65	Inscription indemnités de élus des budgets annexes Assainissement, Eau potable et OM Autres charges de gestion courante	3 600,00	
6531	811	65	Autres charges de gestion courante	18 900,00	
6531	811	65	Autres charges de gestion courante	22 400,00	
6531	812	65	Autres charges de gestion courante	22 358,00	
70872	811	70	Remboursement de frais divers par les budgets annexes		3 600,00
70872	811	70	Remboursement de frais divers par les budgets annexes		18 900,00
70872	811	70	Remboursement de frais divers par les budgets annexes		22 400,00
70872	812	70	Remboursement de frais divers par les budgets annexes		22 358,00
64111	811	012	Inscription dépenses de personnel des budgets annexes Assainissement, Eau potable et OM Dépenses de personnel budget annexe eau potable	1 529 000,00	
64111	811	012	Dépenses de personnel assainissement collectif	1 433 000,00	
64111	811	012	Dépenses de personnel assainissement non collectif	166 500,00	
64111	812	012	Dépenses de personnel budget annexe OM	2 016 500,00	
64111	811	012	Dépenses de personnel service commun facturation	408 500,00	
70841	811	70	Remboursement charges de personnel budget annexe eau potable		1 529 000,00
70841	811	70	Remboursement charges de personnel assainissement collectif		1 433 000,00
70841	811	70	Remboursement charges de personnel assainissement non collectif		166 500,00
70841	812	70	Remboursement charges de personnel budget annexe OM		2 016 500,00
70841	811	70	Remboursement charges de personnel service commun facturation		408 500,00
65548	830	65	Transfert de crédits de la section investissement relatif à la participation de LFA aux travaux en rivière sur le bassin versant de la Durolle Autres contributions	18 000,00	
6228	830	011	Action Cildea	22 000,00	
6237	824	011	Transfert de crédits à la section investissement relatif aux frais de reprographie du PLUI Coût de reprographie PLUI	-80 000,00	
6811	01	042	Ajustement de la dotation aux amortissements 2021 Dotation aux amortissements	230 000,00	
777	01	042	Quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		100 000,00
7718	01	77	Cautions obsolètes à solder (dont cautions ludothèque ex comcom de St Bonnet le Château) Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		23 728,00
678	830	67	Régularisation des écritures de cessions du SYMILAV et remboursement autres EPCI Autres charges exceptionnelles	16 700,00	
657364	815	65	Ajustement de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Transports Urbains Subvention de fonctionnement au budget annexe	3 000,00	
022	01	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 500 000,00	
023	01	023	Virement à la section d'investissement	14 603 830,00	
TOTAL				22 384 288,00	22 384 288,00

Pour la section d'investissement, le projet de DM n°1 du budget principal s'équilibre à hauteur de 15 779 712 € avec les ajustements suivants :

- Inscription du déficit d'investissement reporté de 1 394 300 €
- Inscription au compte 1068 en dépenses de l'apurement du compte 1069 pour la mise en place de la nomenclature M57
- Inscription de l'excédent d'investissement reporté du SYMILAV de 248 535 €
- Inscription des restes à réaliser pour un montant de 9 647 615 € en dépenses et 11 706 084 € en recettes
- Inscription de crédits au chapitre 024 pour l'enregistrement de cessions (véhicules) pour 46 750 €
- Ajustement de l'enveloppe de travaux de secteur non consommée en 2020 (voirie d'initiative communautaire) pour 335 000 €
- L'inscription de crédits pour l'installation d'une climatisation à la maison de santé pluridisciplinaire à Noirétable pour 85 000 €
- Ajustements de crédits au chapitre 13 relatifs à des versements de subventions pour 151 569 €
- Ajustement de la dotation aux amortissements pour 230 000 €
- Inscription d'une provision pour risques de 2 800 000 €
- Inscription de dépenses imprévues pour 1 350 000 €
- Diminution à hauteur de 10 829 952 € du montant de l'emprunt d'équilibre qui s'élèvera désormais à 3 000 000 €

Section d'investissement

Catégorie budgétaire			Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Fonc.	Chap.			
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		14 603 830
001	01	001	Déficit d'investissement reporté	1 145 765	
1068	01	10	Apurement du compte 1069 pour mise en place nomenclature M57	55 647,00	
			Restes à réaliser	9 647 615,00	11 706 084,00
			Inscription de crédits pour enregistrement de la cession de la dameuse et de véhicules)		
024	01	024	Produits de cession		46 750,00
			Transfert de crédits à la section fonctionnement relatif à la participation de LFA aux travaux en rivière sur le bassin versant de la Durole		
2312	830	8290	Terrains	-40 000,00	
			Transfert de crédits à la section investissement relatif aux frais de reprographie du PLUI		
202	824	8702	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme	80 000,00	
			Ajustement de crédits sur opération 8622 (voirie d'initiative communautaire)		
2317	822	8622	Enveloppe travaux de secteur non consommée en 2020	335 000,00	
			Transfert de crédits sur opération 8250 (matériel service rivières)		
2312	830	8290	Aménagement de terrains	-7 000,00	
2158	830	8250	Acquisition cheval de fer	7 000,00	
			Ajustements de crédits sur opération 5025 (Maison de santé pluridisciplinaire à Noirétable)		
2313	511	5025	Climatisation de la maison de santé	85 000,00	
			Ajustements de crédits au chapitre 13		
1317	95	9511	Reversement subvention FEDER SEM et CCFE	5 000,00	
1323	824	8193	Reversement subvention département à St Just St Rambert - aménagement voie verte	145 000,00	
13141	020	13	Subventions d'investissement (acompte appelé à tord en 2020 pour changement du logiciel d'archive)	1 569,00	
			Ajustements des avances sur ZAE		
27638	90	027	ZAE Les Etangs	21 418,00	
			Ajustement des dotations 2021 aux amortissements		
280422	01	040	Amortissement des subventions d'équipement aux personnes de droit privé - bâtiments		60 000,00
2804132	01	040	Amortissement des subventions d'équipement aux organismes publics - bâtiments		170 000,00
13911	01	040	Subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables	100 000,00	
			Inscription d'une provision pour risques		
2041412	020	1001	Provision pour risques	2 800 000,00	
			Cautions obsolètes à solder (dont cautions ludothèque ex comcom de St Bonnet le Château)		
165	020	16	Dépôts et cautionnements	23 728,00	
			Régularisation des écritures de cessions du SYMILAV et remboursement autres EPCI		
10222	01	10	FCTVA	970,00	
2158	830	041	Autres installations		23 000,00
204421	830	041	Subventions d'équipement en nature	23 000,00	
			Ajustement des dépenses imprévues d'investissement		
020	01	020	Dépenses imprévues d'investissement	1 350 000,00	
			Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt d'équilibre après cette décision modificative qui passe de 13 829 952 € à 3 000 000 €)		
1641	01	16	Emprunts en euros		-10 829 952,00
TOTAL				15 779 712,00	15 779 712,00

Après en avoir délibéré par 118 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°1 du budget principal pour l'exercice 2021.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 29 juin 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*